



141^e Assemblée de l'UIP

Belgrade (Serbie)
13-17 octobre 2019



Atelier intitulé *Ne laisser personne de côté en matière de représentation politique : les quotas par sexe et les quotas de jeunes*

Mardi 15 octobre 2019, 11 heures – 12 h 30
Salle 3/0 (rez-de-chaussée), Bâtiment A, Centre Sava

Note d'orientation

La représentation politique effective de chacun des groupes qui forment la société constitue l'un des plus grands défis en termes de développement et de démocratie. Malgré des engagements pris depuis 1995 en vue de mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing et d'assurer l'égalité des sexes dans les affaires publiques, les données de l'UIP montrent qu'aujourd'hui, seuls 24,3 pour cent des parlementaires dans le monde sont des femmes¹. En 2018, les jeunes de moins de 30 ans représentaient seulement 2,2 pour cent de l'ensemble des parlementaires². Les recherches menées par l'UIP indiquent également que les jeunes femmes font clairement face à une double discrimination, fondée sur le sexe et sur l'âge, et qu'elles font partie des personnes les moins représentées dans les parlements.

Les années 1990 ont vu l'émergence d'un phénomène mondial tendant à répondre positivement aux demandes des groupes féministes et à respecter les engagements internationaux : l'adoption de lois sur les quotas. Ces lois ont depuis pris de l'ampleur, on les trouve maintenant dans toutes les régions du monde et dans une grande diversité de systèmes politiques.

Le système des quotas s'est imposé au sein du mouvement en faveur de politiques volontaristes, qui a stimulé la représentation politique des femmes, en particulier dans les pays en transition politique. Le principal objectif de la mise en place de ces quotas est double : d'une part, influencer la politique dans l'intérêt des femmes et, d'autre part, accroître la participation de ces dernières dans d'autres secteurs de la société. Il s'agit d'un moyen beaucoup plus rapide de parvenir à une représentation plus équitable (bien que nous n'en soyons pas encore là) que la démarche progressive.

Soixante-deux pays disposent d'une législation qui établit des quotas électoraux par sexe ou qui réserve des sièges aux femmes au sein du parlement³. Dans quatre pays, on compte plus de 50 pour cent de femmes parlementaires [Andorre, Bolivie (État plurinational de), Cuba et Rwanda] ; 50 pays en comptent plus de 30 pour cent. Dans la majorité de ces pays, des quotas électoraux par sexe sont en vigueur (quotas législatifs, sièges réservés ou quotas volontaires adoptés par les partis).

¹ Données de l'UIP sur les femmes dans les parlements nationaux : archive.ipu.org/wmn-f/world.htm.

² Rapport de l'UIP *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux*, 2018 : www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2019-08/la-representation-des-jeunes-dans-les-parlements-nationaux-2018.

³ Base de données sur les quotas de femmes, un projet conjoint d'International IDEA, de l'UIP et de l'Université de Stockholm : www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas/database.

Quel que soit le type de quota (législatif ou volontaire adopté par les partis), on ne peut parvenir au résultat souhaité, à savoir une représentation équitable dans tous les parlements, que si les quotas sont institutionnalisés au sein des partis politiques. De fait, les partis politiques représentent le point de départ privilégié d'une carrière politique (tant aux niveaux national qu'infranational) et sont perçus comme des représentants de l'opinion publique et de l'idéologie de la société.

Si les quotas de jeunes ne sont que rarement utilisés, les recherches menées par l'UIP montrent des corrélations entre la représentation des femmes et des jeunes dans les parlements. Les pays qui comptent le plus grand nombre de parlementaires de moins de 30 ans font également partie de ceux qui comptent les plus fortes proportions de femmes parlementaires. À l'opposé, les pays qui n'ont que peu, voire pas, de femmes parlementaires ne comptent également que peu de jeunes parlementaires voire n'en ont pas. Il y a tout lieu de croire que les quotas par sexe ont ouvert la voie à une plus grande diversité au sein des parlements et continuent à favoriser cette diversité.

Afin de s'attaquer à la sous-représentation des jeunes, le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a adopté un ensemble de propositions destinées aux parlementaires faisant état de cibles à atteindre d'ici à 2035 concernant la représentation des jeunes : un minimum de 15 pour cent de parlementaires de moins de 30 ans ; un minimum de 35 pour cent de parlementaires de moins de 40 ans ; un minimum de 45 pour cent des parlementaires de moins de 45 ans. Chaque cible doit contenir une disposition relative à la parité : 50 pour cent de femmes et 50 pour cent d'hommes. Les quotas de jeunes peuvent constituer un moyen efficace d'atteindre ces objectifs.

Cependant, dans de nombreux cas, un fossé persiste encore entre les cibles énoncées ou les dispositions relatives aux quotas et les résultats obtenus ou les proportions effectives de femmes et de jeunes dans les parlements. Si les quotas jouent un rôle déterminant, leur portée et leur mise en œuvre varient grandement, ce qui implique une grande diversité de résultats. Si l'on prend l'exemple des quotas par sexe, les pays dotés d'un système de quota établi par la loi élisent dans l'ensemble plus de femmes parlementaires : en 2018, ces pays ont élu 25,6 pour cent de femmes au sein des chambres basses ou des parlements monocaméraux, tandis que ceux qui n'appliquaient aucun quota n'en ont élu que 18,6 pour cent. Lorsque les quotas électoraux par sexe exigent un minimum de 30 pour cent de femmes, la part de femmes élues au sein des chambres basses et des parlements monocaméraux s'élève à 27,7 pour cent. Lorsque l'objectif est fixé à 50/50, la part globale de femmes élues dans ces mêmes chambres atteint 29,3 pour cent.

En conséquence, il est essentiel que les quotas soient non seulement ambitieux, mais aussi bien conçus et fermement appliqués.

Tout cela soulève quelques questions sur lesquelles cet atelier se penchera, notamment :

- Quelles sont les conditions à remplir pour disposer de lois sur les quotas efficaces ?
- Quelles sont les principales difficultés qui limitent la mise en place de quotas électoraux par sexe ? Comment les surmonter ?
- Comment répondre aux arguments mis en avant par les opposants aux quotas de sorte que les femmes nommées ou élues par l'intermédiaire de quotas soient perçues comme des représentantes légitimes du peuple ?
- Quels exemples intéressants de développements en matière d'élaboration et de mise en œuvre de quotas électoraux par sexe peut-on citer ?
- Quelles leçons tirer de la mise en œuvre conjointe de quotas par sexe et de quotas de jeunes ?
- De quoi avons-nous besoin, par l'intermédiaire des quotas ou autres mesures, pour renforcer la participation des jeunes femmes dans les parlements et en politique ?
- Dans quelle mesure les quotas par sexe influencent-ils positivement les partis politiques en matière de promotion de la parité homme/femme dans leurs rangs et à leur tête ?

Allocution de bienvenue

- Mme Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'UIP

Intervenant(e)s:

- Mme Susan Kihika, Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP
- M. Melvin Bouva, Président du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (à confirmer)
- Mme Julie Ballington, Conseillère politique sur les questions de participation politique, ONU Femmes
- Mme Amal Abdulla Al Qubaisi, Présidente du Conseil national de la Fédération, Émirats arabes unis
- Mme Cinthya López Castro, parlementaire, Mexique